



# VAE

## LE PORTAIL DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



Accueil Espace ressources Fiches Outil Validation partielle : comment acquérir une expérience complémentaire (...)

## FICHE OUTIL : VALIDATION PARTIELLE : COMMENT ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE COMPLÉMENTAIRE ?

Plusieurs pistes sont possibles pour le candidat qui souhaite acquérir une expérience complémentaire, en vue de valider en totalité la certification

### Certification

C'est le terme officiel qui recouvre des appellations différentes : diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle.

qu'il vise. **Avant toute décision, le candidat doit bien mesurer les conséquences de son choix sur sa carrière professionnelle et sa vie personnelle.**

La liste proposée n'est, bien entendu, pas exhaustive mais elle indique quelques pistes envisageables :

1 - Le candidat peut **négoier avec son employeur un élargissement de ses missions habituelles** : autres actions à mener dans l'entreprise, transfert ponctuel pour d'autres missions ou fonctions dans un autre service, dans une succursale, dans une entreprise partenaire.  
*Exemples : détachement de personnel, prêt de main d'œuvre, mise à disposition...*

2 – Le candidat peut décider de **changer d'emploi** ou de **branche professionnelle**

### Branche professionnelle

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

3 – Le candidat peut **effectuer des missions intérimaires** en adéquation avec la certification visée.

*Exemple : Le candidat peut décider de prendre un congé sans solde pour acquérir l'expérience qui lui manque en tant qu'intérimaire.*

4 – Il peut également obtenir de l'expérience par le biais du **bénévolat associatif**.

5 – Si le candidat est inscrit à Pôle emploi, il peut **effectuer un stage**.

*Exemple : Un salarié d'une entreprise A peut effectuer un stage ponctuel dans une autre entreprise*

*B. Attention : il doit s'inscrire à Pôle emploi en catégorie 5 pour qu'une convention de stage puisse s'établir entre l'entreprise B et Pôle emploi (protection sociale)*

6 – Le candidat peut décider de créer sa propre entreprise.

*Exemple : Un candidat peut rester salarié tout en étant auto-entrepreneur.*

Mis en ligne le vendredi 30 janvier 2015

**Signaler une erreur sur cette page**

---

Un site du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social